



Attestation sur l'honneur

(Établie en application de l'article 990 I du Code Général des Impôts concernant la déclaration des contrats d'assurance vie)


Vous êtes bénéficiaire d'un ou plusieurs contrats d'assurance vie BNP Paribas Cardif.

À QUOI SERT CE FORMULAIRE ?

Ce formulaire nous permet de déterminer **si vous êtes bénéficiaire ou non d'un ou plusieurs contrats d'assurance vie souscrits par le défunt chez un autre assureur que BNP Paribas Cardif**. Cette précision nous permettra de définir l'abattement dont vous pouvez bénéficier et la fiscalité applicable en fonction de votre situation, ainsi que de vous en acquitter auprès de l'administration fiscale.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ(E) ?

Oui, **sauf si vous pouvez justifier de l'un des cas d'exonération décrits dans l'annexe explicative de la fiscalité de l'article 990 I du CGI jointe à ce courrier**. À titre d'exemple, les conjoints mariés et pacsés sont exonérés et n'ont pas à remplir cette attestation.

 Vous pouvez remplir et signer ce formulaire directement en ligne sur le site succession-assurance-vie.cardif.fr en vous connectant avec l'identifiant et le mot de passe reçus par courrier.

1. Les références BNP Paribas Cardif du défunt

N° client BNP Paribas Cardif: _____

Le numéro client est présent dans le pavé « Vos références » du premier courrier de demande de documents envoyé par BNP Paribas Cardif.

2. Votre identité

Renseignez ici les informations du bénéficiaire du contrat.

Renseignez les informations du bénéficiaire du contrat.

Nom de naissance: _____

Nom d'usage (si différent): _____

Prénom(s): _____ Date de naissance: | | | | | | | | | |

Ville de naissance: _____


Pays de naissance: _____

Adresse de la résidence principale: _____


Code postal: | | | | | | Ville: _____ Pays: _____

3. Votre situation fiscale

Les informations que vous allez nous communiquer ici ne concernent que le(s) contrat(s) d'assurance vie souscrit(s) par le défunt cité dans la partie 1.

 Les informations que vous allez nous communiquer ci-dessous ne concernent que le(s) contrat(s) d'assurance vie souscrit(s) par le défunt cité dans la partie 1.

Cochez la case A) ou B) correspondant à votre situation.

A)  Cocher la case A si vous n'êtes bénéficiaire que d'un seul contrat d'assurance vie souscrit chez BNP Paribas Cardif et que vous pouvez donc bénéficier de la totalité de l'abattement chez nous. **Si vous avez coché A, veuillez vous rendre à la partie 5 du formulaire.** BNP Paribas Cardif est/sont le(s) seul(s) contrat(s) d'assurance vie de l'assuré(e).
• En cas de décès, vous bénéficiez en totalité de l'abattement de 152 500 € sur le capital décès.
• Au-delà de 152 500 € et jusqu'à 852 500 €, vous bénéficiez de l'abattement de 152 500 € et de 31,25 % au-delà de 852 500 €. Vous devez déclarer à l'administration fiscale un prélèvement de 20 % pour les sommes de 152 500 € à 852 500 €.

↳ Si vous avez coché A, veuillez vous rendre à la partie 5 du formulaire.

Ou

B)  Cocher la case B si vous êtes également bénéficiaire d'au moins un autre contrat d'assurance vie souscrit par l'assuré(e) défunt(e) chez une autre compagnie d'assurance. **Si vous avez coché B, veuillez vous rendre à la partie 4 du formulaire.** Cocher la case B si vous êtes également bénéficiaire d'au moins un autre contrat d'assurance vie de l'assuré(e) défunt(e), souscrit par l'assuré(e) défunt(e) chez une autre compagnie d'assurance. **Si vous avez coché B, veuillez vous rendre à la partie 4 du formulaire.**

↳ Si vous avez coché B, veuillez vous rendre à la partie 4 du formulaire.

4. Préciser votre abattement

BNP Paribas Cardif a besoin de savoir quelle somme vous avez déjà perçue par ailleurs dans le cadre de l'article 990 I du CGI.

- i** Ce montant est à déclarer à l'administration fiscale. BNP Paribas Cardif a besoin de savoir quelles sommes vous avez déjà perçues par ailleurs.
- Si vous n'avez pas déjà connaissance du montant, vous devez **contacter le ou les autres compagnies d'assurance qui vous ont déjà demandé l'abattement** et **identifié(e) comme bénéficiaire** d'un contrat d'assurance vie. Elles doivent vous communiquer le montant de l'abattement déjà demandé ou le montant total de la somme perçue ou en attente de règlement.

Cochez la case 1) ou 2) ou 3). Si vous avez coché 2) ou 3), indiquez le montant correspondant.

- 1) **i** Cochez 1 si vous n'avez pas déjà demandé à bénéficier de l'abattement de 152 500 € auprès d'une autre compagnie d'assurance. **Si vous avez coché 1), vous devez vous rendre à la partie 5 du formulaire.**
- En conséquence, je demande à BNP Paribas Cardif de verser à l'administration fiscale le prélevement de 20 % pour les sommes de 152 500 € à 852 500 € et de 31,25 % au-delà de 852 500 €.
- ↳ Si vous avez coché 1), veuillez vous rendre à la partie 5 du formulaire.

Ou

2) **i** Cochez 2 si vous avez déjà demandé à bénéficier partiellement de l'abattement de 152 500 € auprès d'une autre compagnie d'assurance. Vous devez ici préciser le montant déjà utilisé.

- Montant : _____ € nets de prélèvements sociaux.
- En conséquence, je demande à BNP Paribas Cardif de verser à l'administration fiscale le prélevement de 20 % pour les sommes de 152 500 € à 852 500 € et de 31,25 % au-delà de 852 500 €.

Ou

3) **i** Cochez 3 si vous avez déjà demandé à bénéficier en totalité de l'abattement de 152 500 € auprès d'une autre compagnie d'assurance. Vous devez ici préciser le montant perçu ou en attente de règlement (nets de prélèvements sociaux).

- Montant : _____ € nets de prélèvements sociaux.
- i** Cet montant a été remis par l'autre compagnie d'assurance.
- En conséquence, je demande à BNP Paribas Cardif de verser à l'administration fiscale le prélevement de 20 % pour les sommes de 152 500 € à 852 500 € et de 31,25 % au-delà de 852 500 €.

Données personnelles et confidentialité

Les informations recueillies au moyen de ce document sont nécessaires à l'Assureur pour régler le capital décès dont vous êtes bénéficiaire, et satisfaire à ses obligations légales.

Vous bénéficiez de différents droits sur vos données à caractère personnel (droit d'accès, de rectification, d'opposition...). Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Assureur à l'adresse suivante : <https://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees>.

5. Finaliser votre attestation sur l'honneur

Je reconnais avoir été informé(e) qu'une copie de la présente attestation pourra être communiquée à l'administration fiscale et que toute déclaration incomplète ou erronée de ma part serait susceptible de me rendre redevable d'un complément d'imposition sur les capitaux décès perçus sans préjudice de l'exigibilité éventuelle de pénalités et/ou intérêts de retard à raison des impôts éludés.

J'atteste sur l'honneur que les informations renseignées dans cette attestation sont, à la date de la signature de la présente et au vu des éléments portés à ma connaissance, justes et complètes.

Nom et prénom : _____

Agissant en tant que :

bénéficiaire

ou


représentant légal / tuteur / curateur

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

i N'oubliez pas de dater et signer le document.

Signature

 Pour plus de simplicité, nous vous invitons à remplir ce formulaire directement en ligne sur le site [succession-assurance-vie.cardif.fr](https://www.succession-assurance-vie.cardif.fr). Vous pouvez également envoyer ce formulaire à l'adresse suivante : BNP Paribas Cardif - Service Succession Épargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex.